



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 février 2010
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

I. Introduction

1. Par sa résolution 1892 (2009), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) jusqu'au 10 octobre 2010, et m'a prié de lui faire rapport deux fois par an sur l'exécution dudit mandat, et en tout état de cause 45 jours au moins avant sa date d'expiration. Le présent rapport rend compte des principaux événements survenus depuis mon rapport du 1^{er} septembre 2009 (S/2009/439) jusqu'au 15 avril 2010, en particulier pendant la période qui a suivi le séisme dévastateur du 12 janvier 2010. Il contient une description des activités menées par la Mission conformément au mandat que le Conseil lui a confié dans ses résolutions 1542 (2004), 1608 (2005), 1702 (2006), 1743 (2007), 1780 (2007), 1840 (2008), 1892 (2009) et 1908 (2010), ainsi que des recommandations sur le rôle futur de la MINUSTAH en Haïti.

II. Incidences du tremblement de terre du 12 janvier

2. Le 12 janvier 2010, un tremblement de terre de magnitude 7 a frappé Haïti, plus particulièrement la capitale, Port-au-Prince, Petit Goâve, Grand Goâve et Léogâne (Département de l'ouest), ainsi que les villes de Jacmel (Département du Sud-Est) et Miragoâne (Département de Nippes). Selon le Gouvernement haïtien, 222 570 personnes ont été tuées, des milliers d'autres ont été blessées ou estropiées à vie et 1,5 million se sont retrouvées sans abri à la suite du séisme. Le 16 mars, l'ONU et ses partenaires ont commencé à établir un tableau matriciel des personnes déplacées, qui a permis de recenser 460 sites regroupant au total 1 170 000 personnes rien que dans la zone de Port-au-Prince. Des centaines de milliers d'autres personnes ont fui la capitale pour les zones rurales et les chefs-lieux de province, en particulier Gonaïves, Saint-Marc, Cap Haïtien, Hinche et Les Cayes, mettant lourdement à contribution les familles et communautés d'accueil locales.

3. Les capacités de l'État haïtien ont été sérieusement amoindries. Deux sénateurs ont été tués et de nombreux hauts responsables politiques ont été blessés. L'annulation des élections prévues pour février 2010 a créé un climat d'incertitude politique. Selon le Gouvernement haïtien, jusqu'à un tiers des 60 000 fonctionnaires

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



du pays ont péri. Bon nombre de bâtiments officiels ont été détruits ou considérablement endommagés, comme le Palais national, la Cour suprême, le Palais de justice, le Parlement et les principaux tribunaux et installations de la police, et tous les ministères sauf un. La Police nationale d'Haïti a été durement touchée, avec 77 morts et des centaines de blessés ou disparus. Plus de la moitié des 8 535 prisonniers du pays se sont évadés lors du tremblement de terre, dont plusieurs centaines détenus en raison de leur appartenance à des bandes organisées.

4. L'Organisation des Nations Unies fait partie elle-même des victimes. Le quartier général de la MINUSTAH à l'hôtel Christopher s'est effondré et les bureaux et autres installations d'organismes des Nations Unies situés aux alentours ont été gravement endommagés. Au total, 101 fonctionnaires des Nations Unies ont perdu la vie, dont Hédi Annabi, mon Représentant spécial, Luiz Carlos da Costa, mon Représentant spécial adjoint, Douglas Coates, le chef de la police par intérim, Gérard Le Chevallier, le Directeur des affaires politiques, et Marc Plum, le Chef du Groupe des élections, ainsi que des militaires, des fonctionnaires de police et des membres du personnel civil. De très nombreux fonctionnaires ont été blessés, tandis que d'autres n'ont pas pu reprendre le travail. Les survivants restés à la Mission ont assisté à des scènes de dévastation et de souffrances inimaginables. Ils sont en Haïti pour accomplir leur mission et, de même que la population haïtienne, ils pleurent encore leurs camarades et amis perdus.

III. Mesures prises par l'Organisation et la communauté internationale

Secours d'urgence

5. L'ONU et plusieurs États Membres ont lancé des secours d'urgence dans les heures qui ont suivi le séisme. Des unités militaires et civiles spécialisées ont effectué des opérations de recherche et de sauvetage, aménagé des hôpitaux de campagne, directement appuyé les activités menées pour sauver des vies humaines et remettre en état les infrastructures essentielles. Malgré ses propres pertes, la MINUSTAH a joué un rôle crucial dans les premiers secours, en ouvrant la principale artère qui relie l'aéroport de Port-au-Prince au centre-ville, en rétablissant le système de communications et en ouvrant ses installations médicales aux victimes. Les États-Unis d'Amérique et le Canada ont commencé à déployer des secours vers les zones les plus touchées dans les 72 heures qui ont suivi le séisme et établi une présence qui atteignait 18 500 hommes et 2 000 hommes, respectivement, fin janvier.

6. Le 13 janvier, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) a dépêché une équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe afin de définir les besoins prioritaires. L'équipe a mis en place un centre de coordination des opérations pour assister le Gouvernement haïtien et aider à coordonner le soutien logistique des activités internationales de recherche et de secours. Parallèlement, le Bureau et le Comité permanent interorganisations ont élargi l'application du système d'approche intersectorielle de l'aide humanitaire et désigné des organismes chefs de file pour chaque domaine d'intervention.

7. Le 14 janvier, j'ai dépêché en Haïti le Sous-Secrétaire général chargé du Bureau des opérations au Département des opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, pour y être mon Représentant spécial par intérim. Le Sous-

Secrétaire général à l'appui aux missions, Anthony Banbury, l'y a rejoint comme Représentant spécial adjoint principal. Une petite équipe du Siège s'est déployée à la MINUSTAH pour appuyer les fonctions de soutien et apporter leur concours au personnel de la Mission resté à Port-au-Prince. Le 24 janvier, la MINUSTAH et OCHA ont ouvert un centre conjoint d'opérations et de répartition des tâches, avec des officiers de liaison de l'Équipe spéciale mixte pour Haïti (Joint Task Force-Haiti) des États-Unis, du Groupe de travail sur Haïti du Canada (Canada Task Force), du Centre de situation conjoint de l'Union européenne (SITCEN) et de la Communauté des Caraïbes, pour faciliter la coordination avec les forces internationales et servir de pôle de planification tactique.

8. Des centaines d'organismes humanitaires bilatéraux, d'organisations non gouvernementales (ONG) et de particuliers ont envoyé une aide d'urgence en Haïti dans les jours qui ont suivi le séisme. Les demandes de soutien financier ont bénéficié d'un taux de réponse extraordinaire. Le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a jusqu'ici alloué un montant total de 36 millions de dollars aux interventions en Haïti et un montant de 2 millions de dollars aux opérations d'aide humanitaire menées en République dominicaine. Le Fonds de secours d'urgence pour Haïti administré par OCHA a reçu 83 millions de dollars, dont un montant de 70 millions a déjà été programmé. L'Appel instantané révisé pour 2010 a pour l'instant généré 747 millions de dollars, sur le montant total de 1,4 milliard de dollars demandé. Compte tenu des vastes besoins d'Haïti et des nombreuses parties prenantes, j'ai demandé à l'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti, l'ancien Président des États-Unis William J. Clinton, de jouer un plus grand rôle dans les activités de secours et de reconstruction pour aider à coordonner à l'échelon international l'action des organismes des Nations Unies, des donateurs et des investisseurs privés, notamment.

Secours humanitaires

9. L'ampleur des destructions causées par le tremblement de terre a été source d'immenses difficultés pour les premiers secours. Les systèmes de distribution d'électricité et de communications ont été détruits, le principal port a été fermé et les axes routiers de Port-au-Prince ont été coupés par les décombres. L'aéroport de Port-au-Prince a été rouvert le 13 janvier avec l'aide de la Joint Task Force-Haiti des États-Unis. L'encombrement de l'espace aérien et la détermination des vols prioritaires ont posé des problèmes au départ et une grande quantité de fournitures d'urgence a été acheminée par la route à travers la République dominicaine, dont le Gouvernement avait pris des dispositions spéciales pour faciliter le transit de l'aide humanitaire. L'accès aux secours s'est rapidement amélioré grâce au concours prêté par les États-Unis pour rouvrir le port maritime le 22 janvier.

10. Les secouristes ont travaillé sans répit pour faire face aux besoins essentiels, en privilégiant ceux des populations les plus vulnérables, dont les enfants, les femmes, les personnes âgées et les handicapés. D'importants progrès ont été accomplis même s'il reste beaucoup à faire. Le Programme alimentaire mondial (PAM) et ses partenaires ont distribué des produits alimentaires à 3,5 millions de personnes dans le pays, tandis que la MINUSTAH et les partenaires bilatéraux assuraient la sécurité. La distribution générale de vivres se termine, les efforts étant désormais axés sur la sécurité alimentaire à plus long terme et l'investissement dans le capital humain. Il est prévu de soutenir les marchés locaux et de promouvoir les achats locaux et les programmes de rémunération en espèces et de rémunération

alimentaire du travail en vue de soutenir l'activité économique et le relèvement de l'agriculture. Pour aider les groupes les plus vulnérables à se nourrir, le PAM distribue des repas aux enfants d'âge scolaire, exécute des programmes nutritionnels à l'intention des femmes enceintes et des mères qui allaitent et leurs enfants, et vient en aide aux institutions et aux hôpitaux. Il collabore également avec les autorités haïtiennes pour entreposer des secours d'urgence en prévision de la saison des pluies et des ouragans.

11. La fourniture d'abris d'urgence est devenue la première priorité de l'action humanitaire. OCHA a indiqué qu'au 6 avril, environ 90 % des sinistrés avaient reçu des fournitures d'urgence : 376 000 bâches et plus de 45 000 tentes de grande taille ont été distribuées avec du matériel de cuisine et d'hygiène de base, des cordes, des couvertures et des moustiquaires. À l'approche de la saison des pluies, une priorité essentielle du Gouvernement haïtien et des organisations humanitaires est d'aider les personnes déplacées à quitter les zones inondables. Pour les personnes qui se trouvent dans des zones à risque et ne peuvent pas rentrer chez elles et être logées chez l'habitant, le Gouvernement a réservé des terrains d'une superficie de 7 450 hectares au nord de Port-au-Prince pour un hébergement provisoire, et désigné cinq nouveaux sites autour de la capitale qui seront aménagés. L'ONU et ses partenaires contribuent à la préparation des sites, mettent au point des modules d'assistance et collaborent avec les communautés locales pour aider les populations à bien comprendre les options qui leur sont ouvertes. Les opérations d'évacuation des sites à risque ont commencé le 10 avril et se poursuivront jusqu'à la fin du mois.

12. La distribution d'eau, l'assainissement et l'hygiène restent problématiques, en particulier dans les sites où les personnes déplacées se sont spontanément regroupées. Depuis le début de la crise, les organismes des Nations Unies et les ONG ont distribué chaque jour plus de 4 millions de litres d'eau potable dans plus de 200 sites et 450 points d'approvisionnement. Quelque 5 347 latrines ont été aménagées dans les zones touchées par le séisme, et la communauté internationale compte en installer 32 000 autres avant la fin du mois de juin.

13. Plus de 396 organisations nationales et internationales s'emploient à fournir des services au public dans le secteur de la santé. Plus de 200 fonctionnaires du Ministère haïtien de la santé étant décédés, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) en Haïti ont déployé 60 agents internationaux pour aider le Gouvernement haïtien à gérer les risques de santé publique, et notamment coordonner la fourniture de services médicaux gratuits et la vaccination de 300 000 adultes et enfants. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires s'efforcent également de surveiller et combattre les épidémies de maladies infectieuses.

14. Pour injecter des liquidités dans l'économie et procurer un revenu aux chômeurs, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et ses partenaires d'exécution ont lancé peu après le séisme un vaste programme de rémunération du travail. Au 1^{er} avril, 100 000 personnes avaient été employées à des projets à court terme de nettoyage des canaux et de déblaiement des gravats. Les projets à forte intensité de main-d'œuvre de réaménagement des bassins versants et des canaux entrepris par la MINUSTAH ont été intensifiés dans le cadre des mesures prises pour réduire la violence communautaire.

15. Au cours des mois à venir, il faudra continuer à acheminer les secours humanitaires dans les secteurs clefs tout en aidant Haïti à remettre en place ses

propres mécanismes de survie. Pour les organismes des Nations Unies et les partenaires de l'action humanitaires, la prochaine phase de l'assistance comprendra la décentralisation des efforts vers les régions accueillant de nombreuses populations déplacées. Elle comprendra également des mesures d'investissement dans l'agriculture, assorties d'efforts visant à accroître l'accès des populations les plus vulnérables aux produits alimentaires. Des négociations sont en cours avec le Gouvernement haïtien pour appuyer les préparatifs à l'approche de la saison des pluies et des ouragans, y compris l'élaboration d'un plan de secours harmonisé.

Plans de reconstruction

16. Le 18 février, le Premier Ministre Jean-Max Bellerive a officiellement lancé une évaluation des besoins postérieurs à la catastrophe pour apprécier les dégâts et les pertes causés par le tremblement de terre et estimer les besoins de reconstruction. Conduite par le Gouvernement haïtien, la Banque interaméricaine de développement, la Banque mondiale et l'Union européenne, cette étude prévoyait également des consultations avec le Parlement, la société civile, la diaspora haïtienne, le secteur privé et la population haïtienne. Se fondant sur ses résultats, le Gouvernement a élaboré le Plan d'action pour le relèvement et le développement national d'Haïti, qui repose sur la nécessité de « mieux reconstruire », grâce à des mesures de déconcentration, de relance économique, de réforme sociale et de renforcement des institutions. Dans ce plan d'action, dont une esquisse a été présentée à une conférence préparatoire internationale à Saint-Domingue le 17 mars, les besoins d'Haïti sont chiffrés à 3,9 milliards de dollars pour les 18 prochains mois et atteindraient quelque 11,5 milliards de dollars pour le relèvement à long terme.

17. Le 31 mars, le Plan d'action gouvernemental a été présenté aux donateurs internationaux au Siège de l'ONU à New York. Exprimant massivement leur soutien, les donateurs se sont engagés à verser plus de 9 milliards de dollars, dont 5 milliards pendant la période 2010-2011. De nombreux participants ont également évoqué la nécessité d'appuyer le budget de l'État pour aider le Gouvernement à financer des dépenses essentielles, dont le versement des traitements de la fonction publique et le fonctionnement des écoles et des hôpitaux. Le Gouvernement a indiqué qu'il confierait, dans un premier temps, la gestion des fonds à une commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti, coprésidée par le Premier Ministre Bellerive et le Président Clinton, en attendant la mise en place d'une agence pour le développement d'Haïti et d'un fonds fiduciaire multibailleurs dont l'administration sera assurée par la Banque mondiale. La mise en œuvre de ces mesures obéira aux principes adoptés à la Conférence ministérielle préparatoire sur Haïti, qui s'est tenue à Montréal (Canada) le 25 janvier 2010. Les présidents et coprésidents de la Conférence de New York sont convenus de se réunir au moins deux fois par an, avec des représentants des institutions financières internationales et de l'ONU, pour suivre la mise en œuvre du plan haïtien et des engagements pris par les donateurs.

IV. Point sur la situation politique et la sécurité

Situation politique

18. Le tremblement de terre a interrompu les progrès relativement constants qui avaient été accomplis en vue de la tenue d'élections législatives, présidentielles et municipales en 2010. Le 14 septembre 2009, les deux chambres législatives d'Haïti

avaient approuvé une proposition favorable à la révision de la Constitution qui, en cas de ratification, aurait pour effet de simplifier le calendrier électoral et d'améliorer le climat de l'investissement, notamment avec l'attribution de la double nationalité aux Haïtiens de l'étranger. Le Premier Ministre Bellerive a pris ses fonctions le 12 novembre 2009, à la suite d'un vote de censure du gouvernement de Michèle Pierre-Louis. Fin novembre, 69 partis et alliances politiques s'étaient enregistrés auprès du Conseil électoral provisoire en prévision des élections de février 2010. Le Conseil en a approuvé 53, excluant entre autres Fanmi Lavalas, l'Eskamp, Konba et l'Union. Deux nouveaux partis avaient été retenus : Inité (unité), la formation du Président René Préval, et l'Alternative patriotique pour le progrès, coalition comprenant la Fusion des sociaux-démocrates, l'Organisation du peuple en lutte et la Konfederasyon Inité Demokratik (KID). Cette coalition fait désormais figure de principal parti d'opposition.

19. Le 27 janvier, le Président Préval a annoncé le report des élections législatives qui avaient été programmées pour février. Cette mesure a remis en question la constitutionnalité du Gouvernement au-delà du 10 mai 2010, date à laquelle le mandat de l'ensemble des députés et d'un tiers des sénateurs arrivera à expiration. Le Président Préval a maintes fois exprimé publiquement sa volonté de tenir des élections municipales, législatives et présidentielles (lui-même ne pouvant plus briguer un nouveau mandat) avant le transfert des pouvoirs prévus par la Constitution le 7 février 2011. Il m'a écrit le 22 mars pour demander à l'ONU d'effectuer une mission d'étude en Haïti, qui évaluerait les besoins liés à la tenue des élections générales et examinerait différents calendriers possibles. C'est dans ce cadre que le Département des affaires politiques conduira une mission avec le PNUD et le Département des opérations de maintien de la paix pendant la deuxième moitié du mois d'avril.

20. Malgré les critiques de l'opposition concernant la façon dont le Gouvernement a géré les secours après le séisme, les larges consultations menées par la MINUSTAH avec les partis politiques et la société civile illustrent le consensus qui s'est fait sur la nécessité d'assurer la stabilité politique et sociale pour permettre le relèvement du pays et d'opérer le transfert des pouvoirs de façon démocratique et sans heurt. Il reste toutefois à trouver les moyens de combler la vacance législative entre le mois de mai et la proclamation des résultats des élections. L'avenir du processus de révision constitutionnelle lancé le 14 septembre 2009 n'est pas non plus certain. Le Gouvernement continue d'examiner différentes options avec les parties intéressées. La formation d'un consensus sur une solution politique contribuera à assurer la stabilité en Haïti au cours des mois à venir. Le 15 avril, le Sénat a adopté par une majorité de 13 voix la loi sur l'état d'urgence approuvée par la Chambre des députés le 5 avril. Ce texte prolonge l'état d'urgence pour une période de 18 mois et porte création de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti, donnant à l'exécutif des pouvoirs importants pour appliquer le plan de relèvement présenté à la conférence des donateurs du 31 mars.

Sécurité

21. La situation concernant la sécurité en Haïti est restée calme dans l'ensemble. Les manifestations organisées avant le tremblement de terre – liées principalement aux mauvaises conditions de vie – étaient généralement paisibles et de taille modeste, sauf à Port-au-Prince où les marches de protestation des étudiants en médecine ont dégénéré en violences à plusieurs reprises. Les craintes que les

pillages et la violence se généralisent au lendemain du séisme ne se sont pas concrétisées. Plusieurs incidents ont cependant perturbé l'action humanitaire. Huit enlèvements ont été signalés depuis janvier. La criminalité semble être en hausse, avec notamment des cas de violence sexuelle et sexiste dans les camps de personnes déplacées, même si l'on ne dispose pas de données complètes.

22. De nouvelles menaces sont apparues à la suite du tremblement de terre, notamment celles posées par les anciens meneurs de bandes organisées qui se sont échappés de prison, avec dans certain cas des uniformes et armes volés à la Police nationale. Certains d'entre eux ont regagné leurs anciens quartiers, provoquant des luttes pour le pouvoir entre anciens et nouveaux chefs. Avec l'assistance de la MINUSTAH, la Police nationale a pu reprendre quelque 283 évadés début avril. Deux chefs de bande notoires auraient été tués en résistant à leur arrestation. Sans pouvoir encore le confirmer, il semble que le trafic de drogues augmente dans le pays, mettant à profit la faiblesse actuelle des institutions de maintien de l'ordre.

23. Il est difficile d'assurer la sécurité, et de prévenir notamment la violence sexiste, dans les grands camps de personnes déplacées, où la dégradation des conditions de vie, le surpeuplement et l'éclairage déficient contribueront certainement à accroître la criminalité. Les dommages matériels subis par les institutions de maintien de l'ordre ne font qu'exacerber la situation. De nombreux autres problèmes, plus généraux, entravent la protection des personnes déplacées, qui sont dispersées dans plus de 1 300 sites, comme les entraves à la distribution de l'aide et les risques sanitaires associés au surpeuplement, aux difficultés d'approvisionnement en eau et à l'insalubrité. La hausse du chômage, la perte des biens et des économies et les traumatismes résultant des événements du 12 janvier concourent également à créer un climat de vulnérabilité accrue en Haïti.

V. Activités de la Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti

24. En dépit des pertes considérables qu'elle a subies le 12 janvier, la MINUSTAH a fait des efforts extraordinaires pour rétablir ses capacités et a agi résolument pour répondre aux besoins après le tremblement de terre, dans les limites de son mandat et conformément aux priorités en matière de secours d'urgence, de sécurité et de rétablissement des capacités de l'État, dont le Secrétaire général a fait part au Conseil de sécurité le 19 janvier. On trouvera dans les sections ci-après une description des activités menées par la Mission depuis le tremblement de terre.

Appui de la Mission

25. Immédiatement après le tremblement de terre, la MINUSTAH a fourni un appui logistique et administratif essentiel aux opérations de sauvetage et de secours d'urgence. Des stocks stratégiques au déploiement rapide ont été fournis par la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour aider à rétablir les capacités de la Mission et aider les organismes humanitaires. La base de soutien logistique de la MINUSTAH à Port-au-Prince, qui a subi relativement peu de dommages, est devenue le centre d'opérations pour la plupart des intervenants du système des Nations Unies et a offert de la place et des installations essentielles à de nombreux intervenants humanitaires non onusiens. Pour pouvoir accueillir le personnel supplémentaire venu après le tremblement de terre, la MINUSTAH a

transféré une partie de ses effectifs dans un camp adjacent qui avait été préparé en prévision de l'arrivée de forces militaires. La mise en place à Saint-Domingue d'un bureau chargé de fournir des services ne nécessitant pas une présence physique en Haïti a joué un rôle crucial en permettant à la Mission d'évacuer des membres de son personnel de Port-au-Prince, où les conditions de vie restent extrêmement difficiles, tout en leur donnant la possibilité de continuer à s'acquitter de leurs fonctions. Un couloir logistique a également été créé entre Port-au-Prince et Saint-Domingue, et des entreprises de transport privées et des moyens militaires ont été mobilisés pour faciliter l'acheminement de fournitures essentielles par voie terrestre. En outre, une navette aérienne a été établie pour faciliter le mouvement de personnel entre les deux villes.

26. Une série de mesures ont été prises sur-le-champ pour aider le personnel de la MINUSTAH, notamment la fourniture de services de conseillers du personnel, le transfert temporaire obligatoire, le versement d'avances de caisse et d'indemnités de logement, et le paiement des frais funéraires pour le personnel national concerné. Des délégations de pouvoir spéciales pour les achats et des mesures extraordinaires ont été mises en place pour faire face aux nouveaux problèmes à mesure qu'ils se posaient. Les capacités de la Mission ont été maintenues à leur niveau précédent tout au long de la période d'urgence grâce au redéploiement temporaire de plus de 300 fonctionnaires volontaires d'autres missions de maintien de la paix et du Siècle de l'ONU.

27. Compte tenu de la pénurie aiguë de logements sûrs, des dispositions ont été prises pour affréter un bateau à bord duquel du personnel de la MINUSTAH pourrait être logé temporairement. Une analyse structurelle de tous les bâtiments à usage de bureaux de la MINUSTAH est en cours, de même qu'une évaluation des résidences privées, pour déterminer si les fonctionnaires peuvent regagner leurs foyers. Les arrangements à long terme n'ont pas encore été mis au point. Considérant le risque de nouvelles secousses sismiques, de nombreuses zones de Port-au-Prince sont jugées peu sûres. À long terme, la Mission étudie la possibilité de construire un complexe intégré de l'ONU à Port-au-Prince sur des terrains fournis par le Gouvernement, avec des bâtiments conçus pour résister aux tremblements de terre et aux cyclones.

Affaires militaires

28. La composante militaire de la MINUSTAH a fourni un appui immédiat à la suite du tremblement de terre. La MINUSTAH a mené des opérations de recherche et de sauvetage à l'ancien quartier général de la Mission et à l'Hôtel Montana, a contribué à assurer la sécurité des opérations humanitaires, a effectué des évaluations initiales des dommages et a dégagé des axes routiers essentiels aux alentours de Port-au-Prince. Avec le déploiement de partenaires de sécurité ne relevant pas de l'ONU, une répartition efficace du travail a été organisée avec les forces des États-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Espagne, de l'Italie et de la France pour fournir des secours d'urgence et une assistance humanitaire dans les zones de Léogâne, Jacmel, Port-au-Prince et les zones avoisinantes, la MINUSTAH continuant à assurer la sécurité dans l'ensemble du pays.

29. Dès le début du mois de février, la MINUSTAH a progressivement reçu de renforts conformément à la résolution 1908 (2010) du Conseil de sécurité. Un deuxième bataillon d'infanterie brésilien et des compagnies du génie fournies par le Japon et la République de Corée ont commencé à arriver en février, et des effectifs de police militaire du Guatemala sont arrivés en avril. Au 13 avril 2010, la composante

militaire comprenait 120 officiers d'état-major et 8 186 soldats, répartis entre 13 unités d'infanterie et 9 unités de soutien, dont 4 compagnies du génie. Des troupes d'infanterie supplémentaires doivent arriver d'Argentine et du Pérou d'ici au milieu du mois de mai, ce qui augmentera encore les moyens à la disposition de la Mission pour assurer la sécurité et fournir un appui aux organismes d'aide humanitaire.

30. Compte tenu de ce déploiement accru et de la réduction, depuis le début du mois de mars, des partenaires militaires de la Mission ne relevant pas de l'ONU, la composante militaire de la MINUSTAH joue un rôle encore plus grand dans l'appui aux opérations humanitaires en assurant des escortes de sécurité jusqu'aux sites de distribution mobiles et statiques de vivres et d'autres articles et en intensifiant les patrouilles pour renforcer la sécurité et accroître la stabilité. Un appui en matière de génie a été fourni aux opérations humanitaires, notamment pour préparer la mise en place de deux camps à l'invitation de personnes déplacées. Le Centre d'opérations conjoint intégré est un point d'accès centralisé pour les partenaires humanitaires qui ont besoin d'une assistance de la MINUSTAH et les acteurs militaires internationaux, et pour coordonner la planification.

Police

31. Vu l'ampleur des pertes subies par la Police nationale haïtienne, la MINUSTAH, au cours de la phase d'urgence, s'est employée principalement à aider la Police nationale haïtienne à maintenir la sécurité et l'ordre public. Le renforcement des patrouilles et de la sécurité dans des endroits clés, notamment les banques et les entrepôts, a contribué à rétablir la confiance, à prévenir le pillage et à favoriser une reprise rapide de l'activité économique. À mesure que les camps de déplacés se sont élargis, la police a concentré ses efforts sur la protection des personnes ayant trouvé refuge dans ces sites, en particulier des plus vulnérables. La Police des Nations Unies et la Police nationale haïtienne ont établi une présence permanente conjointe dans les deux camps de déplacés les plus importants de Port-au-Prince, situés au Pétion-Ville Club et à la Cité-Soleil. Des bases de police de proximité auxquelles ont été affectées des femmes membres de la Police nationale haïtienne et de la Police des Nations Unies ont été créées pour encourager la population à signaler les cas de violence sexiste. La Police des Nations Unies effectue des patrouilles 24 heures sur 24, sept jours par semaine, à l'appui de la Police nationale haïtienne.

32. Au 13 avril, la composante police comprenait 828 membres de la Police des Nations Unies et 1 350 membres d'unités de police constituées. La Mission reçoit progressivement des renforts conformément à la résolution 1908 (2010) du Conseil de sécurité. De nouvelles unités de police constituées d'Espagne et de France et une équipe d'intervention spécialisée (SWAT) venant également d'Espagne sont arrivées dans la zone de la Mission. Des effectifs supplémentaires de la Police des Nations Unies et de nouvelles unités de police constituées du Bangladesh, de l'Italie et de l'Inde devraient arriver dans les semaines à venir. Il reste difficile de trouver suffisamment de femmes francophones parmi les membres de la Police des Nations Unies et de spécialistes de domaines particuliers (formation, génie civil, architecture, lutte contre le trafic des stupéfiants, lutte contre les enlèvements, criminalité organisée, planification, police technique et scientifique, administration, achats, logistique), de cadres intermédiaires et de commandants régionaux, et de spécialistes des victimes spéciales.

33. Les efforts visant à renforcer les capacités de la Police nationale haïtienne reprennent progressivement, mais sont moins intensifs qu'avant le tremblement de terre. Le recrutement pour les vingt-troisième et vingt-quatrième promotions d'agents de la Police nationale haïtienne se poursuit, mais avec un certain retard. En raison des contraintes en matière de capacité, les cours à l'intention du nouveau groupe de 1 016 recrues ont été arrêtés. L'équipe conjointe de la Police nationale haïtienne et de la Police des Nations Unies chargée de certifier les nouvelles recrues et de vérifier leurs antécédents a cependant repris ses travaux. L'examen de 3 503 dossiers d'enquête sur les 7 153 ouverts en décembre a été achevé, et des recommandations ont été présentées aux autorités haïtiennes pour décision. Les copies des dossiers de l'ONU ayant été détruites au cours du tremblement de terre, la Police des Nations Unies s'efforce de les recréer sur la base des archives de la Police nationale haïtienne. Entre-temps, la Police des Nations Unies a aidé la Police nationale haïtienne à mettre au point un cadre stratégique d'assistance conforme à son plan de réforme, qui a été présenté aux donateurs le 31 mars.

Lutte contre la violence communautaire

34. La MINUSTAH a poursuivi son programme de lutte contre la violence communautaire en partenariat avec les autorités locales et nationales, en axant ses efforts sur 12 zones prioritaires touchées par la violence. Au lendemain du tremblement de terre, la Mission a aidé à sélectionner des sites de distribution de vivres, à appuyer la coordination avec les communautés, et à lancer six nouveaux projets d'aménagement des ravines à forte intensité de main-d'œuvre dans les quartiers de Martissant et de Carrefour Feuilles à Port-au-Prince. Elle a préparé 15 autres projets d'aménagement des ravines et 39 projets de déblayage et de remise en état des canalisations employant 44 000 travailleurs des bidonvilles qui devraient être lancés en mai, s'ils sont approuvés par les organes délibérants de l'ONU. Dans le cadre d'un effort visant à calmer les tensions à l'intérieur des camps de déplacés, un projet existant de projections multimédias en plein air, comprenant des messages d'intérêt général, a été réorienté et axé sur quatre camps de déplacés dans la région de Port-au-Prince.

35. Les projets en cours avant le tremblement de terre ont été relancés ou adaptés pour tenir compte des nouvelles réalités sur le terrain. Au cours de la période considérée, la MINUSTAH a achevé 20 projets approuvés sur 40, qui ont permis d'employer 11 000 bénéficiaires et de disposer une formation professionnelle à 350 jeunes et de fournir un appui médical et juridique à 1 800 femmes victimes d'actes de violence, et un projet pilote destiné à former des femmes à la gestion d'entreprises dans deux quartiers où la violence sévit. La Mission a fourni un appui à l'organisation de cliniques mobiles pour quelque 1 500 enfants des rues, et a lancé des activités pour aider les mineurs ayant maille à partir avec la loi. Avec le concours d'homologues nationaux et locaux, la MINUSTAH a mené des campagnes de mobilisation sociale pour promouvoir la non-violence, la tolérance et la paix dans les 12 zones prioritaires.

Appui aux institutions de l'État

36. La MINUSTAH a continué à apporter son appui au Ministère de l'intérieur et aux institutions de l'État au niveau sous-national par l'intermédiaire de son réseau de bureaux régionaux. Des responsables de la MINUSTAH ont fourni des avis techniques et un appui aux comités départementaux et communaux de gestion de la

catastrophe dans les zones touchées, notamment pour identifier des sites pour les camps de déplacés et pour gérer ces camps. Face à la destruction massive de Léogâne, la Mission a mis en place dans cette ville un nouveau bureau auxiliaire et collaborer avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les autorités locales pour soutenir les activités de secours d'urgence et de reconstruction.

37. Dans les limites de ses capacités, la MINUSTAH a continué à fournir aux deux chambres du Parlement un appui technique portant sur divers domaines : législation en vue de la promotion des femmes; plaidoyer en faveur de la protection des droits de l'enfant; prévention et répression de la corruption; loi d'*habeas corpus*; formation en matière de relations publiques et de médias; et pratiques de référence dans le domaine parlementaire. En se fondant sur l'assistance technique fournie par la MINUSTAH avant le tremblement de terre, la Chambre des députés a adopté, entre autres, un projet de loi sur le code douanier le 23 mars.

38. Dans le domaine de la gestion des frontières, la MINUSTAH a axé ses priorités sur la remise en état du réseau douanier et a aidé le Gouvernement à effectuer une évaluation des besoins après le tremblement de terre.

Système judiciaire

39. Une grande partie des activités menées par la Mission dans le domaine de la justice ont été arrêtées au lendemain du tremblement de terre, compte tenu des dommages subis par les infrastructures judiciaires essentielles. La MINUSTAH a participé à la recherche des documents et des dossiers et a travaillé en étroite collaboration avec le PNUD et le Ministère de la justice et de la sécurité publique à la mise au point définitive d'un plan de travail commun de redressement portant sur la période allant jusqu'à septembre 2011. Les principales priorités consistent à recruter et à former 30 nouveaux magistrats et à offrir des possibilités de formation en cours d'emploi aux procureurs, juges de paix et greffiers actuellement en exercice.

40. À la fin du mois de janvier, les tribunaux de première instance avaient recommencé à juger des affaires pénales à Port-au-Prince dans le bâtiment du ministère public, où 13 procureurs sur 21 étaient présents. La MINUSTAH a continué à collaborer avec la communauté internationale pour appuyer les travaux de rénovation d'urgence des tribunaux et aider le Ministère de la justice à mettre en œuvre quatre projets de réforme. Les travaux relatifs au nouveau projet de code de procédure pénale ont également repris, et un projet de loi sur la répression de la corruption qui avait été présenté au Parlement le 30 décembre 2009 doit être examiné au cours de la session extraordinaire en cours.

Système pénitentiaire

41. La MINUSTAH a identifié trois objectifs prioritaires pour l'appui à apporter à la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) après le tremblement de terre : assurer la sécurité des prisons qui abritent encore des détenus pour éviter que d'autres ne s'enfuient; veiller à ce que les conditions de vie des détenus soient décentes en fournissant de l'eau, des vivres et des services médicaux; et reconstruire l'infrastructure pénitentiaire pour rétablir la capacité des prisons. La MINUSTAH a collaboré avec des donateurs pour faciliter la remise en état de trois prisons endommagées, accroître la capacité de détention dans des conditions de sécurité conformément aux normes internationales minimum, et appuyer l'administration pénitentiaire et la planification. La MINUSTAH a également effectué des visites

quotidiennes dans les prisons pour s'assurer que les droits des détenus et les normes internationales minimum étaient respectées.

Droits de l'homme

42. La MINUSTAH a adapté ses priorités stratégiques d'avant le tremblement de terre (renforcement des politiques publiques, renforcement des moyens d'action des organisations de la société civile et lutte contre l'impunité), en axant ses efforts sur la protection dans le cadre des activités de secours organisées immédiatement après le tremblement de terre. Avec l'appui de personnel supplémentaire du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la Mission a joué son rôle de chef de file dans le domaine de la protection humanitaire et, en coordination avec le Gouvernement haïtien, s'est efforcée de coordonner des interventions de tous les acteurs. Les priorités étaient les suivantes : protection de la population touchée par le tremblement de terre, y compris les personnes ayant trouvé refuge dans des camps de fortune; prise en compte des normes et des principes relatifs aux droits de l'homme dans les activités de secours ainsi que dans la prise de décisions en vue de la reconstruction; suivi de la situation en matière de droits de l'homme dans d'autres zones affectées, en particulier celles qui accueillent un grand nombre de personnes déplacées; et participation aux efforts menés par le Gouvernement, l'Office du protecteur du citoyen et les organisations non gouvernementales pour assurer la protection des droits de l'homme. Les priorités à moyen terme et à long terme consistent à renforcer la capacité de l'Office du protecteur du citoyen et d'autres entités nationales, notamment les organisations non gouvernementales, pour ce qui est de défendre et de protéger les droits de l'homme, et à assurer leur participation active aux efforts internationaux visant à renforcer les institutions chargées de l'administration de la justice et de l'état de droit en Haïti.

43. En mars, les composantes militaires et de police de la MINUSTAH ont organisé une mission conjointe d'évaluation de la sécurité avec la Police nationale haïtienne, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) sur la protection des personnes déplacées dans les camps, qui a conduit à une intensification majeure des activités policières et autres pour assurer leur protection. La MINUSTAH a également élaboré des plans d'urgence pour assurer la protection de la population en cas de nouvelles situations d'urgence, et met au point des projets de petite envergure pour réduire la vulnérabilité des personnes déplacées dans les zones où elles ont été accueillies en dehors des zones touchées par le tremblement de terre.

Problématique hommes-femmes

44. Notant la disparition d'un grand nombre d'importants militants en faveur de l'égalité des sexes et de cadres supérieurs du Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes ainsi qu'à la vulnérabilité particulière des femmes et des filles déplacées, y compris le risque de traite et d'exploitation sexuelle, la Mission a fourni un appui technique en vue de l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les activités menées suite à la catastrophe. En partenariat avec le FNUAP, la MINUSTAH a également appuyé un projet pilote de la Police nationale haïtienne qui a mis en place des installations d'accueil des victimes de violence sexuelle dans deux commissariats de police. Peu après le début de la période visée par le présent rapport, la MINUSTAH a aidé le Ministère à faire en sorte que dans

les amendements qu'il est proposé d'apporter à la Constitution, au moins 30 % des postes de prise de décisions soient réservés à des femmes.

Protection de l'enfance

45. La MINUSTAH, en collaboration avec l'UNICEF, a continué à s'employer à renforcer l'aptitude du Gouvernement et d'autres partenaires à traiter les questions concernant les enfants en tenant compte de l'accroissement considérable de leur vulnérabilité à la suite du tremblement de terre. Les principales priorités sont les suivantes : prévention de la violence sexuelle, en particulier dans les camps de déplacés; protection des enfants séparés de leurs familles et déplacés; prévention des adoptions illégales et de la traite d'enfants; réduction du grand nombre d'orphelinats non agréés. Les enfants déplacés, orphelins ou séparés de leurs familles sont particulièrement exposés à la traite, à l'exploitation sexuelle et à l'association à des activités criminelles. Dans le cadre de ses activités relatives à la protection de l'enfance, la MINUSTAH collabore avec l'UNICEF et d'autres partenaires pour améliorer la sécurité et la protection des sites où des personnes déplacées ont trouvé refuge, et contribue également à une campagne de sensibilisation de la population au problème de la traite des enfants. Il est de la plus haute urgence de renforcer les institutions responsables de la protection des enfants. La MINUSTAH a continué à contribuer à renforcer les capacités de la Police nationale haïtienne en matière de protection de l'enfance, et à fournir une assistance technique à la réforme de la législation en matière d'adoption ainsi qu'à la politique de détention des mineurs.

VIH/sida

46. La MINUSTAH a continué à organiser des activités de formation au sein de la Mission et a collaboré avec l'équipe de pays des Nations Unies pour assurer l'intégration de la prévention du VIH/sida aux interventions d'urgence. Depuis le tremblement de terre, la MINUSTAH a dispensé une formation à 1 099 soldats (39 femmes et 1 060 hommes), 592 membres de la Police des Nations Unies (39 femmes et 553 hommes) et 92 civils (29 femmes et 63 hommes) venant d'arriver et a fourni des services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels à 235 membres de la Police des Nations Unies, 24 civils et 80 militaires. Conjointement avec l'organisation Family Health International, la MINUSTAH a également dispensé une formation à 25 instructeurs choisis parmi les membres de la Police nationale haïtienne, des services d'immigration et des services de douane.

Information

47. Après le tremblement de terre, la MINUSTAH a repris rapidement ses activités de communication et d'information, notamment par la voie de photos et de vidéos. La radio MINUSTAH FM a pu recommencer de diffuser des émissions cinq jours plus tard, grâce à l'appui technique de Radio France. Grâce à la coopération entre les spécialistes de l'information de tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, il a été possible de répondre de façon coordonnée aux milliers de questions posées des médias et demandes d'assistance technique. La Mission et ses partenaires du système des Nations Unies ont planifié et coordonné une vaste campagne d'information à l'appui du transfert des personnes déplacées d'abris temporaires dangereux dans des locaux plus sûrs avant la saison des pluies.

Conduite du personnel et discipline

48. Suite au tremblement de terre, la formation dans ce domaine a été temporairement suspendue. En dépit de la réduction de ses capacités, la Mission a repris une campagne de sensibilisation avec les ONG et d'autres intervenants, et renforcé la coordination avec les organismes des Nations Unies pour faire en sorte que les incidents mettant en jeu la conduite du personnel et la discipline soient signalés, une attention particulière étant portée à la prévention de l'exploitation sexuelle et des sévices à l'encontre des femmes et des enfants. Au cours de la période considérée, deux membres de la Police des Nations Unies ont été rapatriés pour conduite répréhensible.

VI. Futur rôle de la MINUSTAH

49. Lors des consultations que j'ai tenues avec le Conseil de sécurité ces dernières semaines, j'ai informé les membres du Conseil que je commencerais à examiner le rôle de la MINUSTAH et que je recommanderais les aménagements qu'il pourrait être nécessaire d'apporter à son mandat ou à ses activités compte tenu de la situation au lendemain du séisme. En conséquence, en mars, mon Représentant spécial a engagé une procédure de planification sur le terrain, en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et en consultation avec le Gouvernement haïtien. Les recommandations ont été approuvées par le Groupe de la planification stratégique intégrée d'Haïti, à Port-au-Prince, le 7 avril.

50. Ce groupe a conclu que le séisme de janvier n'avait pas détruit les acquis de la stabilisation de ces dernières années mais qu'il les avait ébranlés et qu'il avait créé de nouveaux obstacles. La population et les institutions haïtiennes ont fait preuve d'une résilience hors pair mais le séisme a engendré des besoins nouveaux considérables et décimé la capacité, déjà faible, de l'État à y répondre. Cependant, les ravages ont également ouvert des perspectives, témoins la générosité de l'aide internationale et l'ambition exprimée par le Gouvernement d'un Haïti transformé, fondé sur la décentralisation, le renforcement des institutions et le développement régional.

51. Dans les 12 à 18 mois à venir, le pays courra des risques considérables : il faudra s'employer à atteindre simultanément les buts politiques et les objectifs de sécurité, de protection et de relèvement pour qu'Haïti reste sur la voie qui lui permettra surtout de conserver la légitimité politique de l'État et d'instaurer des conditions propices au relèvement et au développement. Le rôle de l'ONU et des États Membres pendant cette période devrait consister à aider le Gouvernement et les institutions d'Haïti à s'acquitter de leurs responsabilités tout en respectant leur autorité et leur prérogatives.

52. Pour ce faire, l'ONU doit adopter une stratégie intégrée en cinq volets principaux, qui ont été approuvés par tous les services et organismes compétents : a) promouvoir la stabilité politique, notamment en procédant à la réforme constitutionnelle, en organisant des élections et en favorisant la gouvernance démocratique; b) coordonner et faciliter les opérations de secours après le séisme tout en s'attachant à réduire les risques de catastrophe à l'avenir, surtout pour les plus vulnérables; c) préserver la sécurité et la stabilité dans le pays tout en s'employant à renforcer l'état de droit, les droits de l'homme et la protection, et aider la police et l'appareil judiciaire et pénitentiaire haïtiens; d) aider le Gouvernement à faire de ses objectifs de renforcement de la capacité de l'État et de décentralisation

une réalité; e) aider Haïti à commencer à constituer son capital humain en favorisant la mise en place d'un programme social équilibré.

53. Dans ce contexte, la MINUSTAH a un rôle capital à jouer. Avant le séisme, la Mission entrait dans une phase de consolidation mais aujourd'hui, il faut entreprendre des efforts supplémentaires, pendant les 18 mois à deux ans à venir, dans le cadre desquels la Mission aidera le Gouvernement à conserver les acquis de la stabilisation et à amorcer une transition sans heurt vers la reconstruction à long terme. Pour la plupart, ces efforts peuvent être entrepris en développant les activités menées dans le cadre du mandat en cours mais dans quelques domaines, la Mission devrait prêter une assistance technique, opérationnelle et logistique supplémentaire au Gouvernement et aux institutions de l'État, comme il est recommandé ci-après. Un cadre stratégique intégré portera sur les cinq volets afin de veiller à la complémentarité entre les activités de la Mission et celles de l'équipe de pays des Nations Unies.

A. Stabilité politique et élections

54. En Haïti, la voie de la stabilité dépend surtout du respect d'un calendrier politique et électoral qui permettra le transfert sans heurt du pouvoir en février 2011. Au cours de l'année à venir, mon Représentant spécial continuera de mettre ses bons offices au service du processus politique. La Mission accroîtra ses efforts afin de dialoguer avec toutes les parties prenantes, y compris la société civile, en vue de permettre la tenue, dans les meilleurs délais, d'élections libres et sans exclusive. Il est prévu, dans le cadre du mandat existant, de multiplier les activités de communication, en particulier, celles qui s'adressent aux femmes.

55. Les préparatifs des élections présidentielles, législatives et municipales de 2010 constitueront l'une des principales activités. Ils se dérouleront dans un contexte particulièrement difficile, compte tenu de la courte durée du délai prévu dans la constitution et de la nécessité de renouveler le mandat du CEP, de reconstruire les bureaux de vote endommagés, de mettre à jour les listes électorales et de prendre des mesures en faveur des personnes qui ont été déplacées ou sont dépourvues de pièces d'identité. Sous réserve des résultats de l'évaluation électorale demandée par le Président Préval et des consultations avec les partenaires concernés, y compris l'Organisation des États américains, il est envisagé que la MINUSTAH offre un appui et des conseils techniques complémentaires au CEP, notamment en ce qui concerne la logistique, la sécurité et la planification, et ce, dans le cadre d'une approche intégrée menée avec le PNUD. La MINUSTAH offrira également un appui à la promotion des droits de l'homme, qui est nécessaire pour organiser des élections libres et régulières. Je recommande que la MINUSTAH joue le rôle principal dans la coordination de l'assistance électorale internationale afin d'en assurer l'efficacité et d'éviter les doubles emplois.

B. Appui aux opérations humanitaires et au relèvement

56. Pour Haïti et ses partenaires internationaux, il faut absolument répondre aux besoins humanitaires et réduire la vulnérabilité du pays aux catastrophes à venir. À mesure que les opérations de secours se poursuivent et que des projets de relèvement sont mis en place, la coordination sera cruciale, notamment pour que la transition de la phase des secours à celle de la reconstruction se fasse en douceur.

Mon Représentant spécial continuera de diriger les activités de l'ensemble du système des Nations Unies et, dans la limite des moyens et des ressources disponibles, il veillera à ce que les composantes militaires et logistiques et la composante de police de la MINUSTAH assurent un soutien sans faille aux opérations humanitaires et au relèvement. En cas de besoin, la Mission aidera les acteurs humanitaires en fournissant des contingents et d'autres moyens et continuera de faciliter la planification conjointe et la coordination aux niveaux national et régional, en collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'équipe de pays des Nations Unies, notamment en incitant les acteurs nationaux à participer pleinement aux opérations. Je me félicite que jusqu'ici les États Membres aient coopéré avec les mécanismes de coordination mis en place par le Gouvernement, la MINUSTAH, l'équipe de pays des Nations Unies et les organismes humanitaires et je les engage à continuer dans cette voie.

57. De plus en plus, l'énorme entreprise que représentent l'évacuation des débris et la reconstruction sera assumée par des fournisseurs civils, ce qui créera des emplois locaux, mais l'ampleur et l'urgence de la tâche font qu'un appui militaire continuera d'être nécessaire. Si besoin est, les ingénieurs militaires de la Mission joueront un rôle capital en évacuant les débris, en améliorant le drainage, en préparant des sites permettant d'accueillir les habitants des zones à risque et en s'assurant que les routes sont praticables pendant toute la saison des ouragans. Pour répondre à ces besoins, la MINUSTAH reconfigurera sa composante militaire, dans la limite des effectifs existants, afin de fournir des ingénieurs militaires en renfort.

C. Sécurité, droits de l'homme et état de droit

58. C'est à la Police nationale d'Haïti qu'il incombe au premier chef d'assurer l'ordre public. Elle est intervenue avec force lors du séisme bien que certains membres de son personnel aient péri et que ses propres infrastructures aient subi des dégâts considérables. Cependant, la situation au lendemain du tremblement de terre pose de nouvelles difficultés de taille, notamment celle d'assurer la protection de la population déplacée dans les camps et ailleurs, en particulier celle des plus vulnérables. La Police nationale d'Haïti aura besoin de plus d'assistance pour faire face à ces difficultés et à d'autres problèmes, comme la reprise de la violence commise par les bandes qui pourrait être déclenchée par des détenus qui se sont échappés de prison.

59. La plupart des activités supplémentaires à mener relevant de la police, il n'est donc pas nécessaire de modifier l'effectif de la composante militaire. L'effectif autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1908 (2010) est jugé suffisant pour assurer la sécurité, notamment en aidant à la surveillance des frontières et en apportant un soutien à la police selon qu'il conviendra. Dans la limite des effectifs actuels, la MINUSTAH continuera, comme je l'ai évoqué dans mon rapport précédent, de réduire d'un quart au maximum, le nombre de ses véhicules blindés de transport de troupes pour les remplacer par des véhicules plus légers répondant mieux aux besoins d'Haïti.

60. Je recommande au Conseil d'autoriser l'élargissement de la composante de police de la MINUSTAH afin que la Mission puisse aider la Police nationale d'Haïti à mener à bien deux priorités absolues : a) installer une présence policière visible à long terme, notamment pour protéger la population dans les camps de personnes

déplacées et préserver des conditions propices à des élections libres et régulières; b) mettre en place des unités spécialisées de la Police nationale d'Haïti chargées d'arrêter les détenus dangereux qui se sont échappés et de faire face au risque de reprise de la violence en bandes. Il faudra renforcer les effectifs pour que la police de la MINUSTAH améliore son programme de coïmplantation et d'opérations conjointes avec la Police nationale d'Haïti, notamment qu'elle installe une présence permanente dans les sept plus grands camps de déplacés, dont le plus grand accueille plus de 50 000 personnes, et pour permettre la coïmplantation de la Police des Nations Unies avec la Police nationale d'Haïti aux niveaux départemental et municipal et au niveau des districts, avec l'aide des unités de police constituées. Cela suppose d'accroître l'appui logistique apporté à la Police nationale d'Haïti, y compris de bâtir des infrastructures provisoires dans les camps de déplacés prioritaires. Le renforcement des effectifs de police sera complété par des activités menées conjointement par les unités civiles de la MINUSTAH et le PNUD en vue d'améliorer la sécurité des collectivités.

61. C'est pourquoi je recommande que le nombre de membres du personnel de police soit augmenté de 680, soit 200 membres de la Police des Nations Unies et trois unités de police constituées, par rapport aux effectifs autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1908 (2010). Compte tenu de la capacité d'absorption actuelle de la Mission, les effectifs actuellement autorisés pourraient être déployés d'ici à la fin de septembre et les 680 membres supplémentaires avant la fin de l'année, à temps pour les élections. J'entends examiner l'efficacité de l'appui opérationnel que la MINUSTAH offre à la Police nationale d'Haïti dans les prochains mois.

62. Le dispositif de police de la MINUSTAH fera partie de l'approche intégrée qu'a la Mission de la protection des civils. Consciente de l'urgence de la situation, la Mission accroîtra ses activités de surveillance et de communication en matière de protection et de droits de l'homme, notamment pour s'attaquer à la violence sexuelle et à la violence sexiste, et à d'autres préoccupations relatives aux droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, en coordination avec les acteurs humanitaires. Ces activités seront menées parallèlement à celles qui visent à veiller à la prise en compte des droits de l'homme dans les politiques publiques dans le contexte de la reconstruction et à s'acquitter des autres responsabilités confiées au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme par le Conseil des droits de l'homme dans sa résolution S/13.

63. S'agissant de l'état de droit, il est proposé que la MINUSTAH adopte une stratégie en deux volets pour fournir un appui en renfort à la Police nationale d'Haïti, au Ministère de la justice et de la sécurité publique et aux principales institutions judiciaires et pénitentiaires. Cette stratégie s'articulerait ainsi :

a) Fourniture d'un appui logistique direct limité en vue de permettre aux organismes susmentionnés de poursuivre leurs activités et d'offrir des services de base. Pour ce faire, il pourrait être nécessaire de mettre les moyens de la MINUSTAH à la disposition du Gouvernement, notamment le logement, les véhicules et le matériel de bureau, mais ceux-ci continueraient d'être contrôlés et gérés directement par la Mission; dans des cas exceptionnels, il pourrait être nécessaire de faire un prêt de biens de la MINUSTAH au Gouvernement haïtien. Cet appui serait coordonné par les Nations Unies et les partenaires internationaux et

cesserait progressivement à mesure que l'aide des donateurs servirait à bâtir de nouvelles infrastructures et à acquérir de nouveaux biens;

b) Fourniture de davantage de compétences techniques aux responsables haïtiens afin d'améliorer la prestation de services de la police, des tribunaux et des établissements pénitentiaires, ainsi que la gouvernance et les capacités de contrôle. Cette assistance, décrite en détail ci-après, pourrait durer jusqu'à deux ans et il faudrait que la MINUSTAH déploie du personnel des Nations Unies et détache des experts dans les ministères, les commissariats de police et les institutions judiciaires et pénitentiaires, sur la demande du Gouvernement haïtien.

64. Cette stratégie s'inscrira dans le cadre du programme conjoint que le PNUD et le Ministère de la justice et de la sécurité publique mettent actuellement au point, afin d'optimiser les effets de l'aide que les Nations Unies apportent à la police, à l'appareil judiciaire et au système pénitentiaire et leur contribution à la lutte contre la violence. De plus, la MINUSTAH est prête à aider le Gouvernement haïtien à entreprendre éventuellement une planification et une analyse du secteur de la sécurité à long terme, s'il décide d'y procéder.

65. Dans le domaine de la réforme de la police, des experts des Nations Unies continueraient d'aider le Gouvernement à effectuer les contrôles préalables au recrutement du personnel de police et à former et à encadrer les nouvelles recrues, et mettraient leurs compétences techniques au service de la Direction générale et de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti afin de renforcer leurs capacités de contrôle et de gestion. Pour que la Police nationale d'Haïti continue de progresser, en se fondant sur le plan de réforme de 2006-2011, le Gouvernement haïtien devra également prendre des engagements fermes. À cet égard, l'adoption d'une stratégie gouvernementale visant à garantir que les agents de la Police nationale d'Haïti respectent les normes et les règlements serait une étape importante. Il faudrait également revoir l'Accord complémentaire que l'ONU et le Gouvernement haïtien ont conclu le 22 février 2006.

66. Dans le domaine de la justice, les experts de la MINUSTAH, agissant en qualité de conseillers auprès des agents de l'appareil judiciaire haïtien et en partenariat avec le PNUD, aideraient à assurer le déroulement des activités judiciaires essentielles et à procéder, dans les meilleurs délais, à l'examen des innombrables affaires qui ont fait suite au séisme, y compris celles qui concernent l'arrestation de détenus qui s'étaient échappés de prison, les différends relatifs à des personnes disparues, les affaires de succession et les litiges fonciers. Agissant en coordination avec les partenaires de l'ONU, la MINUSTAH accroîtrait son assistance technique aux activités législatives en vue de réduire la détention provisoire et de lutter contre la corruption et le trafic. Le rôle de ces conseillers de la MINUSTAH consisterait à formuler, sur demande, des avis et des recommandations; pour tous les dossiers, le pouvoir de décision incomberait en dernier ressort aux responsables haïtiens concernés. En attendant, la Mission continuerait de détacher des spécialistes des questions pénitentiaires, comme prévu actuellement, qui seraient chargés de conseiller, de former et d'encadrer les surveillants d'établissement pénitentiaire haïtiens, en s'attachant à améliorer la sécurité et les conditions de base dans les prisons et à suivre les progrès accomplis, conformément aux normes relatives aux droits de l'homme et au droit international.

67. Les agents détachés au service de la justice et du système pénitentiaire occuperaient initialement les 100 postes réservés aux experts des questions

pénitentiaires, dans les limites des effectifs de police autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1908 (2010). La Mission, agissant en étroite consultation avec le Gouvernement haïtien, gardera l'ensemble des effectifs à l'examen. En complément de toutes ces activités, la MINUSTAH continuera d'exécuter son programme de lutte contre la violence communautaire. Pour multiplier les activités menées en coopération avec les partenaires nationaux, surtout avec les populations et les autorités locales, ainsi qu'avec les partenaires internationaux, en particulier le PNUD et l'Organisation internationale pour les migrations, la MINUSTAH a demandé des crédits supplémentaires d'un montant de 11 millions de dollars pour aider les populations touchées par le séisme susceptibles d'être victimes de violences, en plus des 3 millions de dollars approuvés pour financer les programmes de réduction de la violence dans les collectivités pendant la période 2009/10.

68. Pour aider le Gouvernement à lutter contre le crime organisé, la Mission redoublera d'efforts pour régler le problème du trafic transfrontière de drogues et autres biens, et continuera d'appuyer les activités de sécurité aux frontières que mène la Police nationale d'Haïti. En étroite collaboration avec les autorités haïtiennes et les États Membres intéressés, la MINUSTAH consacrerait des ressources complémentaires à la lutte contre les stupéfiants, notamment pour aider les unités de la Police nationale d'Haïti compétentes en la matière. Constatant que les recettes douanières sont l'une des principales source de revenu du Gouvernement, la MINUSTAH fournira des compétences techniques et une assistance logistique dans le domaine de la gestion des frontières, conformément à son mandat actuel. En collaboration avec la Commission européenne et d'autres donateurs, elle fournira des spécialistes des douanes au Ministère de l'économie et des finances et donnera des conseils concernant la mise en œuvre d'une stratégie intégrée de gestion des frontières.

69. Dans le secteur de l'état de droit, y compris la police, l'appareil judiciaire et le système pénitentiaire, mon Représentant spécial jouera un rôle moteur, à l'appui des institutions de l'État, dans la coordination des activités du système des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux. C'est pourquoi la MINUSTAH aura besoin de moyens supplémentaires pour mettre en œuvre quelques programmes afin d'aider le Gouvernement haïtien à répondre aux besoins pressants dans le domaine crucial qu'est l'état de droit.

D. Capacité et transformation de l'État

70. L'un des facteurs déterminants de la stabilité au cours de l'année à venir sera l'aptitude du Gouvernement haïtien à assurer la fourniture de services aux populations vivant hors de Port-au-Prince et à leur offrir des débouchés, ce qui permettrait également d'éviter que les déplacés reviennent en masse dans la capitale sinistrée. S'il y parvient, il assoira ainsi les bases de sa nouvelle politique de déconcentration, de décentralisation et de développement régional. Sinon, l'instabilité pourrait s'installer et une nouvelle crise humanitaire et sociale pourrait éclater. Même si d'autres acteurs fourniront un appui à long terme au renforcement des capacités, les institutions haïtiennes qui sont au premier plan auront besoin de renforts immédiatement pour rétablir et renforcer leur capacité de fonctionnement. Outre les institutions qui sont déjà partenaires de la Mission au Cabinet du Président, au Cabinet du Premier Ministre et au Ministère de l'intérieur, ces acteurs de « premier plan » comprendront des délégations dans les 10 départements d'Haïti,

qui auront besoin d'un appui supplémentaire pour mettre en œuvre les politiques du Gouvernement à l'échelon régional.

71. Il est donc recommandé que pour ces institutions, ainsi que pour les institutions de l'état de droit dont il est question ci-dessus, la MINUSTAH soit chargée de fournir une assistance complémentaire qui s'inscrit dans les deux volets décrits au paragraphe 63. Cette assistance serait la suivante :

a) Un appui logistique direct limité, y compris, par exemple, l'accès, à titre provisoire, pour les fonctionnaires de l'État, à des bureaux, à du matériel et à des installations afin qu'ils soient en mesure de s'acquitter de leurs fonctions principales;

b) La fourniture de compétences techniques supplémentaires, qui, dans ce cas, prendrait la forme de conseillers de la MINUSTAH détachés dans les institutions, ce qui existe déjà au Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales et au Cabinet du Président, serait désormais proposée aux délégations des 10 départements. Le déploiement de ces conseillers se ferait sur demande et dans le cadre d'une stratégie intégrée menée avec le PNUD, en vue d'aider au déroulement des opérations immédiates et de permettre une transition sans heurt vers la reconstruction et le renforcement des capacités.

72. Pour concrétiser son projet de décentralisation et créer des conditions propices au renforcement à long terme des capacités, il importera que le Gouvernement élabore dans les meilleurs délais un cadre juridique et politique pour la décentralisation, tâche à laquelle la MINUSTAH est prête à coopérer en collaboration avec d'autres acteurs.

E. Investissement dans le capital humain

73. Il faut absolument promouvoir un développement et des débouchés équitables pour favoriser la stabilité et permettre la consolidation et, finalement, la réduction progressive des effectifs de la MINUSTAH. C'est à l'équipe de pays des Nations Unies qu'il incombera au premier chef d'aider le Gouvernement dans ce domaine. La Mission devrait jouer un rôle de catalyseur, dans la limite de son mandat et de ses moyens, afin d'aider à atteindre les objectifs généraux de l'ONU, à savoir l'élaboration d'un programme social équilibré en Haïti, la mise en œuvre de politiques fondamentales en matière de protection sociale, notamment dans le domaine de l'éducation, et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ses activités de communication et d'information permettront à la Mission de continuer à inciter les étudiants et les jeunes à soutenir les activités du Gouvernement, de l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires.

74. Enfin, cette période de mobilisation de moyens supplémentaires devrait être l'occasion pour la MINUSTAH de renouveler son engagement en faveur de la transversalisation de la protection sociale, des droits de l'homme, du VIH/sida et de l'égalité des sexes dans toutes ses activités. Les conseillers de la MINUSTAH continueront de veiller à ce que les travaux de la Mission soient guidés par une approche fondée sur les droits dans ces domaines et, si on le leur demande, exerceront des fonctions précises de contrôle et d'information, compte tenu de critères et d'indicateurs clairs, notamment dans le domaine de la traite des enfants et des progrès réalisés dans l'application des résolutions 1325 (2000), 1820 (2008) et 1888 (2009) du Conseil de sécurité.

75. On prévoit que les éléments ci-dessus, conjugués aux activités de l'équipe de pays des Nations Unies et au rôle que la Banque mondiale et d'autres acteurs régionaux ou internationaux doivent jouer, aideront Haïti à surmonter cette période de transition extraordinaire. Je saurais gré au Conseil de soutenir la stratégie proposée, qui devrait être réexaminée à mesure que les besoins et priorités d'Haïti évoluent. Dans mon prochain rapport, je ferai part des progrès accomplis et énoncerai les critères et indicateurs révisés.

VII. Aspects financiers

76. Dans sa résolution 63/294, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit de 611 751 200 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010. Au lendemain du séisme qui a frappé Haïti le 12 janvier 2010, les ressources approuvées pour la MINUSTAH ont servi à répondre aux besoins les plus immédiats et les plus urgents de la Mission et été consacrés à des projets immédiats de relèvement et de reconstruction dans le pays. Le 26 mars 2010, j'ai présenté à l'Assemblée générale une demande d'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 120,6 millions de dollars (A/64/728), en complément des ressources déjà approuvées par l'Assemblée générale pour 2009/10 et pour financer l'augmentation de 3 500 personnes des effectifs militaires et de police approuvée par le Conseil dans sa résolution 1908 (2010). L'Assemblée devrait examiner ma demande pendant la deuxième partie de la reprise de sa soixante-quatrième session.

77. En attendant l'établissement du projet de budget de la MINUSTAH pour l'exercice 2010/11, qui sera soumis à l'Assemblée générale pendant la partie principale de sa soixante-cinquième session, je présente également à l'Assemblée pendant la deuxième partie de sa soixante-quatrième session, une demande d'autorisation d'engagement de crédits en vue de financer le fonctionnement de la Mission pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010.

78. Au 28 février 2010, les contributions non acquittées au Compte spécial de la MINUSTAH se chiffraient à 312,7 millions de dollars. Le montant total des contributions non réglées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix à cette date s'élevait à 3 782 700 000 dollars.

79. Au 15 avril 2010, les montants dus aux pays qui fournissent à la MINUSTAH des contingents et des unités de police constituées s'élevaient au total à 28,1 millions de dollars. Le remboursement des sommes dues au titre des contingents et du matériel appartenant aux contingents a été effectué pour les périodes allant jusqu'au 28 février 2010 et au 30 septembre 2009, respectivement, conformément à l'échéancier de versement trimestriel.

VIII. Observations

80. De tous les rapports que j'ai présentés au Conseil de sécurité, le présent document est peut-être le plus pénible. Je tiens de nouveau à exprimer mes condoléances à tous ceux qui, en Haïti, qu'ils travaillent ou non pour l'Organisation, ont subi des blessures et des pertes qui ont changé le cours de leur vie lors de la catastrophe du 12 janvier. Nous garderons en mémoire tous ceux qui ont péri. Le

meilleur hommage que nous puissions leur rendre est de poursuivre ce qu'ils avaient entrepris : transformer Haïti et bâtir un nouveau pays sur les lieux de la tragédie.

81. Je tiens à remercier et à féliciter tous ceux qui, malgré leur traumatisme et leur détresse, se sont attelés à répondre à la situation d'urgence. Je sais que le chemin à parcourir est long et je tiens à assurer à tous les Haïtiens que l'ONU est fermement résolue à les aider. À ce propos, le 31 mars, j'ai nommé Edmond Mulet, Représentant spécial. Il exerce cette fonction depuis le tout début de la crise et je sais qu'il continuera à diriger les travaux en Haïti avec beaucoup de talent et de dévouement.

82. Les Haïtiens ont réagi à la catastrophe avec une dignité et une résilience admirables. Il faut également saluer les efforts constructifs que le Gouvernement haïtien, les acteurs politiques et la société civile ont entrepris pour parvenir à un consensus et à la stabilité politique. Malgré l'étendue des pertes et des souffrances, Haïti n'est pas retombé dans la violence qui avait régné jusqu'en 2007. En outre, le Gouvernement a le projet de bâtir un nouvel État capable d'offrir des débouchés à toute la population, y compris aux plus vulnérables. Au cœur de cette ambition se trouve le projet de procéder à des élections présidentielles qui ouvriront la voie à la transition au début de 2011. Il faut que la communauté internationale appuie fermement ce projet, ainsi que les mécanismes constitutionnels, pour permettre au futur gouvernement de s'acquitter efficacement de ses fonctions afin de servir au mieux les intérêts des Haïtiens.

83. Je salue la grande générosité de la communauté internationale envers Haïti, notamment les annonces de contributions faites à la conférence des donateurs tenue à New York, le 31 mars. La difficulté consiste désormais à faire de ces dons une réalité sur le terrain. Je me félicite que tous les intéressés se soient engagés à ce que la reconstruction soit dirigée par Haïti, fondée sur la culture et l'histoire haïtiennes et les aspirations de son peuple, avec la participation active de tous les secteurs de la société. J'invite les donateurs et le Gouvernement à tenir leur engagement de procéder de manière responsable et transparente, en coordonnant leurs travaux de manière afin d'éviter les doubles emplois et le gaspillage d'énergie.

84. Je suis extrêmement inquiet des risques que court Haïti dans les mois à venir, en particulier à l'approche de la saison des pluies et des ouragans. Il faut continuer de multiplier les activités de secours et de protection alors même que la fragilité des institutions de l'État expose le pays à la reprise des activités des bandes, du crime organisé et du trafic de drogues, qui pourraient entraver les acquis de la stabilisation de ces dernières années. Les conditions de vie dans les camps de déplacés entraînent également de nouveaux risques auxquels il faut faire face.

85. Je prie le Conseil de sécurité d'appuyer la stratégie proposée aux paragraphes 49 à 75 du présent rapport, concernant les renforts que la MINUSTAH devra envoyer pour fournir un soutien technique, opérationnel et logistique complémentaire qui, tout en respectant son autorité et ses prérogatives, aidera le Gouvernement haïtien à assumer ses responsabilités. Je remercie les États Membres qui ont déjà contribué au renforcement de la Mission depuis le 12 janvier et je les invite à continuer d'aider la MINUSTAH à s'acquitter de son mandat. Je remercie également la communauté internationale pour ses contributions généreuses aux opérations humanitaires et demande à nouveau que les fonds nécessaires soient fournis d'urgence compte tenu du fait que l'appel humanitaire révisé n'est actuellement financé qu'à 50 %.

86. Nous ne devons pas sous-estimer le temps dont Haïti a besoin pour se remettre du séisme. Les statistiques de la catastrophe et des interventions figurant ci-dessus ne laissent entrevoir qu'une partie de la réalité. Il n'y a pas une famille haïtienne qui n'ait été touchée par le séisme. Les pauvres dans les zones rurales accueillent désormais ceux qui ont fui la capitale immédiatement après le tremblement de terre. Ils ont besoin d'aide pour éviter un retour en masse vers la capitale, ce qui exercerait une pression insoutenable sur l'économie et les services, et à plus forte raison sur le logement.

87. En contribuant au relèvement après le séisme, nous devons trouver des remèdes aux problèmes sociaux et économiques sans précédent que connaît Haïti : le manque d'éducation qui freine les progrès sur tous les fronts, le manque d'application effective de l'état de droit et de respect des droits de l'homme de tous les Haïtiens et le manque de logements qui, même avant janvier, faisait que des centaines de milliers d'Haïtiens devaient s'improviser un toit dans un bidonville. Il faudra aussi absolument faire en sorte que le flot d'aide internationale atténuée, au lieu de les accentuer, les inégalités de répartition des richesses et des débouchés, qui alimentent depuis longtemps l'instabilité en Haïti. Nous devons veiller à ce que les fonds servent à aider le pays à parvenir à une croissance et une stabilité durables, à s'attaquer aux inégalités et à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Je sais que mon Envoyé spécial jouera un rôle primordial en se chargeant de la coordination globale de l'intervention internationale à cet égard.

88. Les mois à venir nous réservent des enjeux extraordinaires. Je remercie toute l'équipe des Nations Unies en Haïti, dont les membres se sont acquittés admirablement de leur tâche, dans les circonstances les plus pénibles, en particulier mon Représentant spécial, Edmond Mulet, et je rends hommage à leurs travaux.

Annexe I

**Mission des Nations pour la stabilisation en Haïti :
pays fournissant des militaires et des contingents
(au 13 avril 2010)**

<i>Pays</i>	<i>Officiers</i>		<i>Soldats</i>		Total
	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	
Argentine		9	37	514	560
Bolivie		3	16	189	208
Brésil		22 ¹	6	2 160	2 188
Canada	2	9	–	–	11
Chili		5	14	484	503
Équateur		0	–	66	66
États-Unis d'Amérique	1	7	–	–	8
France		2	–	–	2
Guatemala		4	13	130	147
Inde		1	–	–	1
Japon		2	–	190	192
Jordanie		8	–	592	600
Népal		13	8	1 059	1 080
Paraguay		–	–	31	31
Pérou	1	4	–	214	219
Philippines	1	1	6	149	157
République de Corée	1	–	4	235	240
Sri Lanka		11	–	948	959
Uruguay		13	42	1 079	1 134
Total	6	114	146	8 040	8 306

¹ Y compris le commandant de la force.

Annexe II

**Composante de police de la Mission des Nations Unies
pour la stabilisation en Haïti : composition et effectifs
(au 13 avril 2010)**

<i>Pays</i>	<i>Police des Nations Unies</i>		<i>Unités de police constituées</i>	
	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>
Argentine	0	15	0	0
Bangladesh	0	6	0	0
Bénin	1	18	0	0
Brésil	0	3	0	0
Burkina Faso	2	15	0	0
Burundi	0	0	0	0
Cameroun	1	10	0	0
Canada	14	70	0	0
Chili	3	12	0	0
Chine	3	13	6	120
Colombie	0	34	0	0
Côte d'Ivoire	0	45	0	0
Croatie	0	2	0	0
Égypte	0	25	0	0
El Salvador	3	9	0	0
Espagne	5	30	0	23
États-Unis d'Amérique	6	42	0	0
Fédération de Russie	1	5	0	0
France	4	46	0	145
Grenade	0	1	0	0
Guinée	1	24	0	0
Inde	0	10	0	139
Italie	0	0	0	2
Jamaïque	0	9	0	0
Jordanie	0	28	0	286
Lituanie	0	0	0	0
Madagascar	2	10	0	0
Mali	1	41	0	0
Népal	0	49	0	125
Niger	0	33	0	0
Nigéria	0	0	22	118
Pakistan	1	6	0	280
Philippines	2	17	0	0
République centrafricaine	1	2	0	0
Roumanie	5	15	0	0
Rwanda	3	10	0	0
Sénégal	0	23	0	83
Serbie	1	4	0	0
Sri Lanka	0	14	0	0

<i>Pays</i>	<i>Police des Nations Unies</i>		<i>Unités de police constituées</i>	
	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>
Suède	0	0	0	0
Tchad	0	17	0	0
Thaïlande	0	0	0	0
Togo	0	6	0	0
Turquie	0	41	0	0
Uruguay	0	6	0	0
Yémen	0	2	0	0
	60	768	28	1 321
Total		828		1 349
Total général				2 177

Carte